



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service de l'application des peines et mesures
Centre éducatif fermé de Pramont

Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Dienststelle für Straf- und Massnahmenvollzug
Massnahmenzentrum Pramont

*« Il faut beaucoup d'imagination, non pour inventer, mais simplement découvrir et explorer les richesses du réel. Inouïes. A commencer par celles qui sont en nous. Insoupçonnées. Bref, en nous et hors de nous. »
(Georges Haldas)*

*« Vos croyances vous apporteront des expériences les justifiant. »
(Nisargadatta Maharaj)*

« Le calme authentique calme toujours. » (Charly Cungi)

Concept cadre du Centre éducatif fermé de Pramont (CEP)

INTRODUCTION.....	4
PRAMONT EXPRESS.....	5
Un mandat	5
Une réponse.....	5
Un défi.....	5
CARTE D'IDENTITÉ.....	6
Un centre d'exécution de mesures pour mineurs et jeunes adultes	6
Affiliation.....	6
Mandat.....	6
Clientèle cible.....	7
Une option : le mélange des régimes.....	7
Profil des jeunes placés au CEP	7
SECTEURS	8
Secteur administratif.....	8
Secteur sécurité	8
Secteur éducatif	9
Secteur professionnel	9
Secteur social	9
Secteur scolaire	10
Secteur addictions.....	10
Secteur médical.....	10
PRINCIPES ET VALEURS	11
Principes.....	11
Valeurs	11
LIGNES DIRECTRICES DE LA PRISE EN CHARGE.....	12
Un cadre contenant, protecteur et structurant.....	12
L'exigence de respect du cadre.....	12
Maintien de l'autorité	12
La Commission de sanctions (COS)	12
Approche sécuritaire.....	13
Dynamique participative et implication.....	13
Un mode éducatif amalgamant justice coercitive et justice protectionniste	13
Approche pluridisciplinaire et travail en réseau	14
Responsabilisation et ouverture progressives	14
Une approche individualisée au service des jeunes et de la justice romande.....	14
ESPACES DE RÉGULATION	15
Espaces de régulation entre professionnels	15

La poignée de main	15
Coordinations journalières.....	15
Colloques éducatifs hebdomadaires	15
Colloques éducatifs ponctuels	15
Colloques hebdomadaires du secteur professionnel.....	15
Colloques généraux.....	15
Portes ouvertes et entrouvertes.....	15
Cafétéria.....	15
Espaces de régulation incluant les jeunes.....	15
La poignée de main	15
Dialogues spontanés	16
Entretiens du jeune avec son référent éducateur et/ou avec son référent MSP	16
Portes ouvertes et entrouvertes	16
Séances de médiation	16
Cercles de parole.....	16
Points jeunes.....	16
Points de situation internes et externes	16
Synthèses	16
DIRECTION, ORIENTATION ET MANAGEMENT PARTICIPATIF	17
Direction.....	17
Orientation.....	17
Management participatif	17
UNE ORGANISATION MINUTIEUSE	17
SOIN DU PERSONNEL	18
RENOUVELLEMENT INSTITUTIONNEL	18
Ouverture.....	18
Esprit d’initiative et créativité.....	19
Projets	19
SOIN ET RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES.....	19
CONCLUSION.....	20

INTRODUCTION

L'écrivain genevois, Georges Haldas, nous sensibilise au fait qu'il faut beaucoup d'imagination pour découvrir et explorer les richesses inouïes du réel, en nous et hors de nous. Dans cette optique, la rédaction du concept institutionnel se conçoit comme un révélateur de ce qui se vit plus ou moins consciemment dans une institution.

Le sage hindou, Nisargadatta Maharaj, nous rend attentifs au fait que nos croyances génèrent des expériences les justifiant. Dans cette optique, rédiger le concept institutionnel c'est projeter un avenir. Si le verbe se fait chair, il importe que nous soyons extrêmement attentifs à ce que nous projetons par nos pensées, par nos propos et par nos écrits.

Dans cette double optique, éduquer devient l'art d'aider l'autre à mettre à jour les potentialités qui l'habitent et à concevoir un avenir épanouissant et socialement acceptable. Cela implique premièrement de protéger l'autre et la société de ses comportements antisociaux, deuxièmement de l'aider à remettre en cause ses croyances malsaines, troisièmement de l'accompagner dans le développement de modes de pensées sains et socialement acceptables, et quatrièmement de le soutenir, sur ces bases, dans la concrétisation d'un projet de vie bénéfique.

Références :

- HALDAS G., *Lumières d'enfance*, L'Âge d'Homme, Lausanne, 1998.
- NISARGADATTA M., *Méditations avec Sri Nisargadatta Maharaj*, Editions Aluna, Muret, 2018

PRAMONT EXPRESS

Un mandat

Protéger la société et les tiers tout en œuvrant à la resocialisation de jeunes délinquants.

Une réponse

Instituer une dynamique participative favorisant l'implication et facilitant l'individualisation des suivis.

Un défi

Surprendre pour provoquer le changement et devenir ce que l'on n'est pas encore.

Cf. Plaquette de présentation du CEP

CARTE D'IDENTITÉ

Un centre d'exécution de mesures pour mineurs et jeunes adultes

Le centre éducatif fermé de Pramont (CEF) est un centre d'exécution de mesures pour mineurs et jeunes adultes placés pénalement en milieu fermé dans le cadre de l'article 15 alinéa 2 du Droit pénal des mineurs (DPMin) et de l'article 61 du Code pénal (CP).

Le cadre légal nous permet de mélanger les jeunes adultes art. 61 CP avec les art. 15 al. 2 DPMin de plus de 17 ans révolus. Les jeunes de moins de 17 ans sont hébergés dans un quartier de vie réservé aux placements DPMin. Par ailleurs, le CEF a une dérogation de l'OFJ pour le mélange des moins de 17 ans révolus dans le cadre des ateliers de jour et des projets ponctuels.

Références :

- Droit pénal des mineurs
- Code pénal
- Dérogation de l'OFJ

Affiliation

Affilié au Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) du Canton du Valais et reconnu par les concordats latins et l'Office fédéral de la justice, le Centre éducatif fermé de Pramont (CEF) fait partie du Concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des Cantons romands et du Concordat latin sur la détention pénale des adultes.

Cf. <https://www.vs.ch/web/sapem>

Références :

- Concordat sur la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)
- Concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins

Mandat

Le mandat du Centre éducatif fermé de Pramont est de protéger la société tout en œuvrant à la resocialisation de jeunes délinquants. Il relève de la justice coercitive, et de la justice protectionniste, avec d'une part un aspect coercitif et sécuritaire, et d'autre part un aspect éducatif et thérapeutique. Le jeune doit être sanctionné pour son acte délinquant, et être aidé pour sortir du fonctionnement qui l'a conduit à cet acte.

Le mandat du CEF comporte donc plusieurs aspects complémentaires étroitement imbriqués et interdépendants :

- protéger le jeune, la société et les tiers
- aider à la maturation psychique, cognitive, émotionnelle et relationnelle
- induire et accompagner des changements de comportements et d'habitudes
- développer le potentiel scolaire et professionnel
- traiter les problématiques et les pathologies
- offrir à des jeunes délinquants des opportunités de devenir des citoyens libres et responsables
- mettre en place un cadre de sortie adapté à la réalité et au potentiel du jeune

Le placement à Pramont n'est pas une fin en soi. Il s'agit d'une étape dans la vie du jeune placé. Ainsi, le séjour au CEF doit-il avant tout permettre la mise en route d'un processus de changement qui doit, dans la majorité des cas, se poursuivre après que le jeune est sorti du CEF. Il apparaît illusoire de vouloir régler l'entier des difficultés ou problèmes d'un jeune au cours du séjour au CEF. Cela étant, pour décider d'une levée de mesure, l'autorité de placement doit donc évaluer l'ensemble des progrès réalisés et effectuer une pesée d'intérêts entre les besoins du jeune, la sécurité publique et les possibilités d'encadrement à l'extérieur afin de permettre la poursuite du processus de réinsertion socio-professionnelle entamé au CEF.

Clientèle cible

Une option : le mélange des régimes

Pour répondre aux divers besoins de la Justice en Romandie, le CEP a retenu l'option du mélange des différents régimes en son sein, avec notamment :

- les articles 15 al. 2 DPMin et les articles 61 Code pénal, deux mesures concordataires pour l'ensemble des cantons romands
- la détention avant jugement, pour de courtes durées, des mineurs qui sont soupçonnés d'avoir commis des infractions sur le territoire valaisan
- les mesures disciplinaires, également de courte durée, pour des institutions ouvertes des environs

Profil des jeunes placés au CEP

- Rupture familiale, scolaire et professionnelle
- Rupture du lien social
- Troubles du comportement
- Troubles psychiques
- Abus de substances
- Délits graves...

SECTEURS

L'institution comporte un secteur administratif, un secteur sécurité, un secteur éducatif, un secteur professionnel, un secteur scolaire, un secteur social, un secteur addictions et une offre sports et loisirs dotée des structures utiles. Une antenne du Service de Médecine Pénitentiaire (SMP) hébergée dans les murs du CEP complète l'offre institutionnelle.

Cf. Organigramme du CEP

Secteur administratif

Le **secteur administratif** comprend la **direction, la comptabilité et le secrétariat**. Il gère l'institution dans le respect des conditions cadres et en faisant valoir ses intérêts.

- La **direction** est garante d'une exécution opportune du mandat institutionnel. Elle est au cœur des options philosophiques et stratégiques, de leur émergence et de leur développement en réponse aux besoins. Elle veille à la bonne marche quotidienne de l'institution en privilégiant une gestion calme des circonstances.
- La **comptabilité** gère les finances de l'établissement et des jeunes dans le respect des normes et des directives. Elle fait valoir les besoins et les intérêts de l'institution, tout particulièrement dans le cadre du budget.
- Le **secrétariat** soutient les différents secteurs et acteurs institutionnels dans leur action.

(Cf. Concept administratif)

Référence :

- ARTHUR R. PELL, (2008). *Team building*. Editions Marabout.

Secteur sécurité

Le **secteur sécurité** implique tous les collaborateurs. Coordonné par un responsable sécurité, il inclut le Groupe des Situations Sécuritaires de Pramont (GSSP) et le Groupe d'Intervention de Pramont (GIP) qui travaillent en étroite collaboration avec l'École de police de Savatan. Sa fonction est de garantir la sécurité publique, un cadre de vie sain et l'intégrité physique et psychique des résidents et du personnel. Pour cela, les membres du GIP ont développé la capacité d'une contenance relationnelle et, si celle-ci échoue, d'une contenance physique respectueuse.

Le concept sécuritaire contribue à la mise en place d'un cadre contenant et structurant sans être pesant. En effet, constamment présents mais discrets, les aspects de sécurité contribuent au développement d'une atmosphère agréable et conviviale (prenant le contre-pied des structures carcérales habituelles). Une telle atmosphère favorise le partenariat avec les jeunes et la mise en place d'une véritable prise en charge institutionnelle axée sur les besoins des jeunes. Sont également positifs les effets sur le personnel qui vit un sentiment de sécurité tout en pouvant rester créatif et dynamique.

Le secteur sécurité inclut également le Groupe veilleurs qui assure la surveillance et la présence indispensables le soir et la nuit.

Cf. Concept sécuritaire du CEP

Références :

- **La contenance**
CNAPE (2017). *La contenance éducative : document thématique à l'appui des pratiques professionnelles*. Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, Bureau des méthodes et de l'action éducative.
DECOOPMAN F. (2010). *La fonction contenante : Les troubles de l'enveloppe psychique et la fonction contenante du thérapeute*. Gestalt. Volume 37, n°1, Pages 140-153. Récupéré le 25.09.2017 du site <http://www.cairn.info/revue-gestalt-2010-1-page-140.htm>

Secteur éducatif

Le **secteur éducatif** est constitué de **quatre unités de vie** et d'**un quartier disciplinaire**.

- Dans les quartiers de vie les jeunes intègrent le b.a.-ba de la vie commune sur la base d'un programme éducatif journalier et hebdomadaire qui tend à reconstituer le cadre de vie, les conditions et les structures que le jeune peut rencontrer dans la société en général. Ce travail éducatif de base se prolonge sur trois axes complémentaires : un axe conscientisation, un axe soins et un axe activités, qui inclut notamment activités de loisirs et activités sportives.
- Le quartier éducatif renforcé favorise des recadrages sous forme de mesures éducatives en cas de manquements graves aux règles ; il est à disposition non seulement du CEP mais également d'institutions éducatives des environs ; les cinq places du quartier éducatif renforcé sont complétées par quatre places de détention avant jugement à disposition de la justice des mineurs valaisanne.

Cf. Concept éducatif du CEP

Références :

- **L'aide sous injonction administrative ou judiciaire**
HARDY G., (2012). *S'il te plaît ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire*. Éditions Érès, Toulouse.
- **Les cinq axiomes de la communication**
WATZLAWICK P., HELMICK J. (1979). *Une logique de la communication*. Le livre de poche, Paris.
- **Approche centrée sur la personne**
ROGERS CARL (2001). *L'Approche centrée sur la personne. Anthologie de textes*. Éditions Randin, Lausanne.

Secteur professionnel

Le **secteur professionnel** se subdivise en **plusieurs ateliers** : bois, mécanique, carrosserie, peinture, services généraux, pépinière, cuisine, buanderie. Il inclut aussi des cours professionnels. Il œuvre au développement du potentiel occupationnel et professionnel des résidents. Les objectifs successifs, modulables de cas en cas, sont : acquisition des comportements professionnels de base, test des aptitudes, orientation, confrontation à la réalité sociale et professionnelle, recherche d'un emploi ou d'une structure adaptée, formation professionnelle.

Cf. Concept socio-professionnel du CEP

Références :

- **Learning by doing (apprendre par l'action)**
John Dewey (1859-1952) est un philosophe américain. Sa méthode repose sur le Learning by doing (apprendre par l'action) où le maître est un guide et où l'élève apprend en agissant. Il considère l'esprit humain comme un instrument en perpétuelle évolution qui permet à l'homme de s'adapter à son milieu. Il condamne l'enseignement verbal au profit de l'enseignement pratique.
- **Pédagogie « pas à pas » ou « step by step »**
Alfred Carrard (1889-1948) est un ingénieur Suisse (Vevey) qui a développé la base de l'enseignement technique pratique et est à la source de toutes les méthodes d'enseignement actives de la formation professionnelle accélérée.
- **L'observation directe du comportement**
SALOME Jacques (1981). *L'observation directe du comportement*. Association suisse des assistants sociaux et éducateurs diplômés.

Secteur social

Le **secteur social** veille à la mise à niveau de la situation administrative des jeunes, y compris les démarches utiles en vue de la réinsertion, en les impliquant et en les responsabilisant.

Cf. Concept du secteur social du CEP

Secteur scolaire

Le **secteur scolaire** inclut des cours, des activités et des projets. Les **cours** ont pour but une évaluation et une mise à niveau des compétences et des connaissances. **Activités et projets** suscitent l'implication des jeunes et favorisent l'amélioration de leurs aptitudes globales, notamment relationnelles, émotionnelles et coopératives.

Cf. Concept scolaire du CEP

Références

- **La théorie des intelligences multiples**
GARDNER H., (2016). *Les intelligences multiples*. Éditions RETZ, Paris.
GOLEMAN D., (1997). *L'Intelligence émotionnelle : Comment transformer ses émotions en intelligence*. R. Laffont, Paris.
GOLEMAN D., (2011). *Cultiver l'intelligence relationnelle*. Éditions Pocket, Paris.
- **Théorie de la dynamique motivationnelle**
BOURGEOIS E. (2008). *La motivation à apprendre*. Dans E. Bourgeois et G. Chapelle, *Apprendre et faire apprendre* (p. 231). Presses Universitaires de France, Paris.
- **Théorie de l'apprentissage social et du sentiment d'efficacité personnelle**
COLLECTIF, (2004). *De l'apprentissage social au sentiment d'efficacité personnelle. Autour de l'œuvre d'Albert BANDURA*. Éditions L'Harmattan, Paris.

Secteur addictions

Le **secteur addictions** assure le développement et la mise en œuvre d'une politique addiction basée sur l'interdiction de consommer pendant le séjour au CEP et prenant en compte la globalité de la personne. Un accompagnement personnalisé favorise prises de consciences et changements de comportements. Le but visé est soit l'abstinence à long terme dans les cas de dépendance, de violence et de risques de récidive accrus par la consommation, soit une consommation contrôlée dans les autres cas.

Cf. Concept addictions du CEP

Références

- **Thérapie cognitivo-comportementale**
CUNGI C. (2000). *Faire face aux dépendances*. Éditions RETZ, Paris.
- **Modèle transthéorique de changement de Prochaska et DiClemente**
CUNGI, op. cité.
- **Alcooliques Anonymes (AA) et Narcotiques Anonymes (NA)**
NA (2002). *Guide de travail de Narcotiques Anonymes*. Narcotics Anonymous World Services, Incorporated.
- **Approche centrée sur la personne**
ROGERS CARL (2001). *L'Approche centrée sur la personne. Anthologie de textes*. Éditions Randin, Lausanne.
- **Allégories de la caverne et de l'attelage** de Platon
- **Les niveaux logiques** de Dilts

Secteur médical

Un **secteur médical** rattaché au Service de Médecine Pénitentiaire (SMP) de l'hôpital du Valais est intégré au Centre éducatif fermé de Pramont. Il est le garant de la prise en charge globale de la santé des résidents. Une présence quotidienne de soignants permet d'assurer des soins somatiques ainsi que la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique généralement ordonnée par la justice lors du placement du jeune dans l'institution. L'équipe se compose d'infirmiers, d'un médecin généraliste, d'un physiothérapeute, de psychologues et d'un psychiatre. La collaboration relève d'un concept de travail institutionnel et en réseau.

Cf. La convention-cadre et le contrat de prestations entre l'État du Valais et le Réseau Santé Valais concernant l'organisation médico-soignante dans le domaine de la privation de liberté en Valais mise en œuvre par le SMP et le SAPEM, et l'organisation et la prise en charge des soins au CEP.

Références

- **Soins infirmiers**
HENDERSON Virginia (1994). *La nature des soins infirmiers*. Éditions du Renouveau pédagogique, Montréal.
- **Thérapie cognitivo comportementale (TCC)**
CUNGI Charly (2006). *L'alliance thérapeutique*. Éditions RETZ, Paris.

L'ensemble des secteurs travaille en synergie à l'exécution du mandat institutionnel.

PRINCIPES ET VALEURS

Les principes et les valeurs que nous mentionnons ici sont ceux qui se révèlent à nous quand nous cherchons à repérer et à décrire ce qui anime et oriente notre action quotidienne. Les repérer et les décrire permet d'en avoir une conscience commune et de pouvoir ainsi approfondir et développer un lien vivant avec eux au service du mandat institutionnel.

Principes

L'activité du CEP est animée par sept principes : les principes de réalité, de vigilance, de calme, d'unité, d'unicité, de cohérence et de complémentarité.

Le **principe de réalité** considère les faits comme des révélateurs. Ils sont ce qu'ils sont. Incontournables.

- Au nom de ce principe, le jeune accueilli au CEP est confronté à la réalité de ses actes et de leurs conséquences. Il lui est clairement signifié, en paroles et en actes, que le premier mandat du CEP est de le protéger et de protéger la société et les tiers.
- Ce même principe nous invite à accueillir et à honorer chaque circonstance dans le respect de notre mandat, de nos principes, de nos valeurs et de nos lignes directrices.

Le **principe de vigilance** invite chacun à être attentif : aux impératifs de sécurité, à ses propres conditionnements, aux faits, aux circonstances, aux particularités de chaque situation, à être intègre et ouvert, à rester au service de la dynamique institutionnelle, à se servir des concepts avec intelligence et tact, sans rigidité, au pouvoir des mots, au poison de la médisance, à une saine gestion de ses émotions...

Le **principe de calme** nous invite à nous donner les moyens d'une gestion apaisante des aléas d'un centre éducatif fermé.

Le **principe d'unité** invite tous les acteurs et tous les secteurs institutionnels à développer ensemble une vision commune et un climat de confiance au service du mandat institutionnel, et à bénéficier ainsi d'un contexte de travail sain, sécurisant et épanouissant.

Le **principe d'unicité** nous rappelle que la vie, une et diverse, s'exprime de manière unique dans chaque être, si bien que chaque personne, et donc chaque pensionnaire et chaque professionnel ou intervenant œuvrant à Pramont, est unique. Chaque pensionnaire nécessite une approche individualisée. Chaque intervenant est invité à amener sa touche personnelle.

Le **principe de cohérence** est recherche d'équilibre et d'ajustements pertinents. Entre offre et demande. Entre autonomie et interdépendance des acteurs et des secteurs institutionnels. Entre cadre structurant, garant de l'ordre, et dynamique participative, favorisant l'implication et l'authenticité des accueillants et des accueillis...

Le **principe de complémentarité** considère que même quand elles s'opposent sur un certain plan, les différences de tempéraments, de personnalités, d'approches, de sensibilités, de points de vue, de logiques... gagnent à être envisagées comme se complétant, se nuancant, s'équilibrant. Il valorise donc la diversité comme une richesse et une force qui permettent de proposer des réponses adaptées à la particularité et à la complexité de chaque situation.

Valeurs

En cohérence avec ces principes, le CEP privilégie des valeurs complémentaires : la rigueur disciplinaire et l'attention bienveillante ; la confrontation sans détours et l'écoute empathique ; l'affirmation énergique de soi et l'humilité ; le respect des consignes et l'esprit d'initiative ; la directivité et la créativité ; l'autonomie et l'interdépendance...

Au cœur des complémentarités, leur fruit, la reliance, invite chacun, accueillant ou accueilli, à vibrer de sa fibre la plus personnelle dans le respect d'autrui et au service de la collectivité.

LIGNES DIRECTRICES DE LA PRISE EN CHARGE

Le but de la prise en charge proposée par le CEP est d'aider les jeunes délinquants accueillis à cheminer vers une liberté responsable dans un cadre de vie adapté à leur réalité. A cette fin, dans le respect des principes et des valeurs qui les animent, l'équipe et la direction du CEP font le choix, renouvelé chaque jour, de structurer leur action autour de quelques lignes directrices : un cadre protecteur, contenant et structurant, une dynamique participative favorisant le partenariat et la valorisation du potentiel de chacune et de chacun, un mode éducatif amalgamant justice coercitive et justice protectionniste, une approche pluridisciplinaire impliquant un important réseau de partenaires externes, une responsabilisation et une autonomie progressives, une approche individualisée.

Cf. Plaquette de présentation du CEP

Un cadre contenant, protecteur et structurant

Contraignant, contenant et structurant, garant de la sécurité publique et de la protection des tiers et des jeunes contre eux-mêmes, le cadre du CEP est défini par les lois et les règlements concordataires, par les règles de Pramont et par les concepts sécuritaires et d'accompagnement. Il est personnalisé par les décisions de la Commission des sanctions et par les options retenues lors des synthèses périodiques réunissant service placeur, personnes clés du réseau, et représentants des différents secteurs du CEP.

Références :

- **La contenance**
CNAPE (2017). *La contenance éducative : document thématique à l'appui des pratiques professionnelles*. Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation, Bureau des méthodes et de l'action éducative.
DECOOPMAN F. (2010). *La fonction contenante : Les troubles de l'enveloppe psychique et la fonction contenante du thérapeute*. Gestalt. Volume 37, n°1, Pages 140-153. Récupéré le 25.09.2017 du site <http://www.cairn.info/revue-gestalt-2010-1-page-140.htm>
- **L'aide sous injonction administrative ou judiciaire**
HARDY G., (2012). *S'il te plaît ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire*. Édition Érès, Toulouse.

L'exigence de respect du cadre

- Favorise l'intégration de normes structurantes par le maintien de l'autorité
- Permet ainsi au jeune d'expérimenter des réussites et de se confronter à des limites et à des interdits expliqués et acceptables
- Contribue à la diminution des risques de récidive par la confrontation à des limites et à des interdits

Maintien de l'autorité

Parfois, les prétentions des jeunes à l'autonomie et à la liberté s'expriment par des refus : d'exécution de tâche, de se rendre à un rendez-vous ou au travail... Il arrive également qu'ils fassent preuve d'incivilité, verbalement ou par des attitudes provocatrices. Voire qu'ils se laissent aller à de la violence verbale ou physique. Ces comportements font immédiatement l'objet d'une verbalisation, d'une demande d'explication écrite et d'un confinement dans l'attente d'un avertissement écrit ou d'une décision de la Commission des sanctions qui réunit des représentants de chaque secteur et prononce des sanctions individualisées appelées mesures éducatives.

La Commission de sanctions (COS)

Selon le Concept des sanctions développé au sein du CEP, la commission

- réunit des membres de chaque secteur
- met en lien l'acte, le règlement, l'avancement du jeune et la dynamique de groupe
- donne la possibilité au jeune de s'exprimer
- prononce des mesures éducatives selon le principe « surprendre pour provoquer le changement et devenir ce que l'on est pas encore »
- intègre l'aspect répressif et l'aspect éducatif dans les mesures qu'elle prononce

Cf. Concept des sanctions

Approche sécuritaire

L'aspect sécuritaire de notre prise en charge tient en six points

1. La sécurité concerne l'ensemble des collaborateurs
2. La sécurité est au service de l'ensemble des secteurs
3. La sécurité contribue à la réinsertion des jeunes
4. La sécurité est individualisée à chaque situation
5. La sécurité est attentionnée et respectueuse
6. La sécurité est discrète et efficace

Cf. Concept sécuritaire du CEP

Dynamique participative et implication

Tous les concepts théoriques et toutes les procédures du monde ne sont rien sans une équipe compétente, soudée, motivée et capable de s'adapter en permanence. Telle est l'idée fondatrice de toute la dynamique institutionnelle du CEP. Participative, pluridisciplinaire et exigeante, elle

- s'adapte en souplesse à la réalité du terrain et aux besoins des jeunes et des services placeurs
- favorise la complémentarité entre les différentes approches et secteurs dont la synergie facilite l'individualisation des accompagnements
- encourage l'implication, l'initiative, la responsabilisation et la créativité du personnel
- favorise l'implication des jeunes dans un rapport collaboratif leur permettant de construire un lien de confiance avec des adultes, de réfléchir à leurs modes de fonctionnement et d'envisager des alternatives
 - en les responsabilisant dans le cadre des activités quotidiennes
 - en les impliquant dans des projets institutionnels
 - en les soutenant dans le développement de compétences relationnelles et professionnelles
 - en leur offrant de nombreux espaces d'introspection et de dialogue
 - En élaborant avec eux leur projet de sortie

Références

- **Systémique**
WATZLAWICK P., WEAKLAND J. et FISCH R. (1981). *Changement*. Éditions du Seuil.
- **Approche centrée sur la personne**
ROGERS CARL (2001). *L'Approche centrée sur la personne. Anthologie de textes*. Éditions Randin, Lausanne.
- **La pyramide de Maslow**
MASLOW A. (2008). *Devenir le meilleur de soi-même*. Éditions Eyrolles, Paris.
PICHÈRE P. (2015). *La pyramide des besoins : Comprendre et classer les besoins humains*. 50 Minutes.
- **Socioconstructivisme et zone proximale de développement de Vitgovski**
VYGOTSKI L. (1997). *Pensée et Langage*. Éditions La Dispute.
LECOMTE J. (mars 1998). *Lev Vygotski (1896-1934). Pensée et langage*. Sciences Humaines N°81.
- **Taxonomie de Bloom**
Université de Laval, *Taxonomie de Bloom, tableau synthétique*
(https://www.enseigner.ulaval.ca/system/files/taxonomie_cognitif.pdf)

Un mode éducatif amalgamant justice coercitive et justice protectionniste

La fine articulation d'un cadre contenant et structurant et d'une dynamique participative permet de proposer aux jeunes un accompagnement imbriquant étroitement les complémentarités d'une justice coercitive et d'une justice protectionniste.

L'approche coercitive et sécuritaire tient le jeune pour responsable de ses actes ; elle le confronte aux conséquences de ses actes ; elle assure sa protection ainsi que celle de la société et des tiers ; elle lui offre la fermeté et l'opportunité d'un cadre contenant et structurant.

L'approche éducative et thérapeutique considère notamment le jeune dans sa posture de victime et lui propose un rapport collaboratif afin de l'amener à une posture critique lui permettant

- de se responsabiliser
- de briser les séquences répétitives de comportements dommageables
- de développer une réflexion personnelle nourrie de principes et de valeurs saines
- d'envisager des alternatives
- de les mettre en œuvre dans le contexte d'un système progressif

Approche pluridisciplinaire et travail en réseau

La diversité des profils et la complexité des problématiques nécessitent des réponses variées en termes de suivis et d'offres tant internes qu'externes. Par ailleurs, court ou de longue durée, un séjour au CEP n'est qu'une étape du processus de réhabilitation. D'où la nécessité d'une étroite collaboration interne entre les secteurs, et externe avec les familles, les services placeurs et les partenaires qui nous soutiennent, avant, le moment venu, de prendre le relais. L'accompagnement proposé par le CEP est donc pluridisciplinaire. Il inclut de nombreux partenaires : juges des mineurs, services placeurs, dépendants rétablis, Addiction Valais, Intégration pour tous, réseau professionnel, entreprises, centres de formation et d'apprentissage, Centre de compétence pour la formation dans l'exécution des peines, Cours Auxilia, Parole en liberté, aumônerie...

Responsabilisation et ouverture progressives

Le chemin vers une liberté responsable ou un cadre de vie adapté passe d'abord par une implication et une responsabilisation dans les processus internes, puis par une autonomie progressive. Le rythme d'avancement et d'ouverture est défini par l'acquisition de compétences émotionnelles, relationnelles, sociales et professionnelles régulièrement testées et évaluées via des observations, des stages, des sorties et des congés. L'acquisition de ces compétences permet de réduire fortement la récurrence par une insertion dans la vie active, respectueuse de la loi et des normes sociales.

Une approche individualisée au service des jeunes et de la justice romande

Comme ligne directrice axiale, le CEP propose une approche individualisée. La délicate articulation de toutes les autres lignes directrices et la complémentarité des différentes approches permettent une prise en charge caractérisée par l'absence de critères d'admission et d'exclusion. Allant au plus près de chacun et de ses besoins propres, l'institution accueille et accompagne avec pertinence une clientèle hétérogène. Elle répond ainsi efficacement aux besoins de la justice romande.

ESPACES DE RÉGULATION

Assurer un accompagnement personnalisé aussi adapté que possible à la réalité de chacun tout en garantissant la sécurité publique implique une constante recherche d'équilibre entre les différentes lignes directrices, une dynamique interactive entre les secteurs et une collaboration bien huilée avec les services placeurs et avec nos partenaires. De nombreux espaces de régulation y contribuent.

Espaces de régulation entre professionnels

La poignée de main

Au CEP, les professionnels se serrent la main chaque jour la première fois qu'ils se rencontrent. Polie, la poignée de main facilite un fonctionnement correct. Chaleureuse, elle anime la vie institutionnelle d'un souffle d'humanité.

Coordinations journalières

Cinq séances de coordination journalière optimisent transmission d'informations et organisation.

Colloques éducatifs hebdomadaires

Les intervenants de chaque quartier de vie se réunissent en colloque une fois par semaine. Le colloque comporte un volet organisation et un volet revue des jeunes. Il inclut systématiquement un temps d'échange avec le responsable du secteur éducatif et ponctuellement un temps de travail avec des représentants d'autres secteurs.

Colloques éducatifs ponctuels

Au besoin, des colloques éducatifs ponctuels réunissent l'ensemble des éducateurs et le responsable de secteur.

Colloques hebdomadaires du secteur professionnel

Un colloque du secteur professionnel réunit chaque deux semaines responsable de secteur, maîtres socio-professionnels (MSP) et enseignants. De même que les colloques éducatifs, il comporte un volet organisation et un volet revue des jeunes. Ponctuellement des représentants d'autres secteurs y sont accueillis.

Colloques généraux

Selon les besoins, des colloques généraux réunissent l'ensemble des collaborateurs.

Portes ouvertes et entrouvertes

En signe de disponibilité et d'invitation au dialogue, les portes des bureaux des membres de la direction sont très souvent ouvertes ou entrouvertes. Collaborateurs et collaboratrices s'en inspirent et contribuent ainsi au développement d'une culture d'ouverture, de disponibilité et de dialogue.

Cafétéria

Une cafétéria accueillante et bien aménagée est à disposition du personnel pour les pauses ainsi que pour des débriefings et des temps de régulation informels.

Espaces de régulation incluant les jeunes

La poignée de main

Pour favoriser la convivialité, il est exigé des jeunes qu'ils échangent une poignée de main avec chaque professionnel qu'ils rencontrent pour la première fois dans la journée. Contrainte ou spontanée, évasive ou ferme, polie ou chaleureuse..., chaque poignée de main est apprentissage, maintien ou renforcement du lien social.

Dialogues spontanés

Dans les quartiers de vie, à l'atelier, en classe et lors de chacune de leurs interactions formelles ou informelles avec les jeunes, les professionnels du CEP sont attentifs à offrir aux jeunes des temps d'écoute et de dialogue, tout en respectant les contraintes de chaque situation.

Entretiens du jeune avec son référent éducateur et/ou avec son référent MSP

Sur des modes variés, plus ou moins formalisés, selon les personnalités des référents et des jeunes, des entretiens réguliers tissent entre le jeune et chacun de ses référents une relation de confiance favorisant un bon amalgame entre conformité à la pression normative et authenticité.

Portes ouvertes et entrouvertes

Les portes ouvertes et entrouvertes des bureaux de la direction et de l'équipe signifient également une grande disponibilité pour les jeunes.

Séances de médiation

Lors de tensions entre jeunes ou entre un jeune et un professionnel, des séances de médiation sont organisées. Les mots échangés avec sincérité et bienveillance soignent les maux.

Cercles de parole

Le cercle de parole est un espace d'écoute, de réflexion et de dialogue pour prendre du recul et s'ouvrir à d'autres points de vues. Les participants peuvent y expérimenter le pouvoir transformateur d'une écoute attentive et de paroles humbles et authentiques échangées dans un climat de bienveillance. Il réunit un ou plusieurs jeunes et un ou plusieurs professionnels.

Points jeunes

Les points jeunes réunissent ponctuellement les jeunes et les professionnels d'un quartier de vie pour réguler ce qui a besoin de l'être en vue d'interactions saines.

Points de situation internes et externes

Selon les besoins, deux entités ou plus se retrouvent autour d'un jeune pour mettre en commun les différents aspects d'un projet et coordonner les différentes logiques, exigences et contraintes.

Synthèses

A un rythme adapté à la réalité de chacun, les synthèses réunissent autour du jeune, le service placeur, les personnes clés de son réseau et des représentants de chaque secteur institutionnel. Sur la base d'un point approfondi et global de la situation d'un jeune, secteur par secteur, elles sont l'occasion de clarifier les enjeux et de définir les objectifs à moyen et à long terme.

DIRECTION, ORIENTATION ET MANAGEMENT PARTICIPATIF

Direction

Diriger c'est à la fois savoir où l'on est, savoir où l'on veut aller, et se doter des moyens appropriés pour y aller. Direction et moyens appropriés se découvrent par l'accueil et la gestion lucide et confiante des situations, des sollicitations et des propositions.

Orientation

Chaque jour le chaos frappe aux portes du CEP de toute la force de désarroi de jeunes désorientés en quête de repères intérieurs et extérieurs. Au service de la sécurité publique, des jeunes, des familles et des services placeurs, les membres de l'équipe et de la direction du CEP répondent au besoin d'orientation des jeunes en les accueillant et en les accompagnant dans l'espace structurant et bienveillant défini par les quatre points cardinaux que sont les principes, les lignes directrices, le mandat institutionnel et une organisation efficiente.

Management participatif

Garante d'une mise en œuvre opportune du mandat institutionnel, responsable des options philosophiques et stratégiques ainsi que de la bonne marche de l'institution, la direction du CEP a fait le choix d'un management participatif favorisant implication et initiative. Ce management se développe en réponse à la réalité du terrain et aux besoins des jeunes et des services placeurs.

En phase avec ce choix d'un management participatif qui implique de laisser éclore synergies et initiatives tout en veillant au respect des conditions cadres, des principes, des valeurs et des lignes directrices, la direction donne impulsions et consignes tout en favorisant l'esprit d'initiative qui permet l'émergence de réponses créatrices dans tous les secteurs ; elle délègue en confiance tâches et compétences décisionnelles, parfois avec des consignes précises, parfois en se contentant de formuler le résultat attendu ; elle accompagne et soutient en facilitant, en encourageant, en validant, en approuvant, en étant à l'écoute, disponible et ouverte au dialogue, mais également en tranchant, en décidant, en refusant, en exigeant ; d'une part elle interpelle, bouscule, provoque, confronte, met au défi, d'autre part elle fait confiance et laisse vivre ; elle sanctionne si nécessaire, elle protège si besoin ; elle aime surprendre et être surprise ; elle encourage et favorise toutes interactions, formelles ou informelles, entre collègues, entre secteurs, avec les jeunes, avec leur entourage, avec nos partenaires ; elle participe activement à certaines prestations directes auprès des jeunes et fait ainsi partie intégrante de l'équipe.

En phase avec les opportunités offertes par un management participatif qui implique l'éclosion de synergies et d'initiatives dans le respect des conditions cadres, des principes, des valeurs et des lignes directrices, les membres de l'équipe donnent corps aux impulsions de la direction en appliquant les consignes et en prenant des initiatives, en s'entraînant, en interagissant de manière à la fois créative et ordonnée, en dialoguant, en étant à l'écoute les uns des autres, en se confrontant, en osant aussi bien exprimer leur point de vue que changer de point de vue, en travaillant ensemble sur des projets... ; ils accompagnent les jeunes, en leur parlant vrai, en les confrontant aux conséquences de leurs actes, en exigeant d'eux respect du matériel, des règles, des horaires, des personnes, en les sanctionnant, en refusant ou en approuvant, en étant à leur écoute, en dialoguant avec eux, en proposant, en encourageant, en facilitant, en validant, en les surprenant, en leur donnant l'occasion d'expérimenter des modes de pensée, de langage et de comportements sains, en les mettant au défi de relever un challenge, en les impliquant dans des projets institutionnels, en les aidant à choisir une orientation, à élaborer un projet de réinsertion et à le mettre en œuvre, en accueillant et en favorisant la concrétisation de toute initiative positive...

Référence :

- ARTHUR R. PELL, (2008). *Team building*. Editions Marabout.

UNE ORGANISATION MINUTIEUSE

Le CEP a développé une organisation minutieuse

- au service du mandat institutionnel
- respectueuse des principes et des valeurs
- favorisant la mise en œuvre des lignes directrices
- efficiente
- laissant leur part à l'initiative, à la créativité et à la personnalité de chacun

Les principaux aspects de cette organisation sont

- des procédures modulables, assorties de formulaires facilitant leur mise en œuvre
- une planification rigoureuse
- une souple et rigoureuse articulation des secteurs
- de nombreux espaces de coordination et de régulation
- l'esprit d'initiative

SOIN DU PERSONNEL

Le potentiel des collaboratrices et des collaborateurs est valorisé par une culture institutionnelle invitant à l'implication créatrice et favorisant la complémentarité des points de vue, des sensibilités et des approches. Des formations internes contribuent au développement des compétences, des relations et de la dynamique institutionnelle. Des espaces de supervision permettent de prendre du recul. L'institution favorise également toutes formes de médiation et d'analyse de pratique entre collègues. Des services de piquet bien rôdés garantissent le confort d'un soutien immédiat ; selon les besoins, ce soutien prend la forme d'un échange de point de vue, d'une prise de décision concertée ou ordonnée par la direction, d'une intervention rapide. La politique des portes ouvertes et entrouvertes a également pour but d'offrir écoute et confort au personnel.

RENOUVELLEMENT INSTITUTIONNEL

Dans un monde en constant changement, c'est-à-dire vivant, la pérennité et la santé institutionnelles passent par une culture de l'innovation valorisant l'acquis en le renouvelant au gré des besoins et des opportunités. Les principaux moteurs de cette culture de l'innovation sont l'ouverture, l'esprit d'initiative, la créativité et les projets.

Ouverture

Le Centre éducatif fermé de Pramont est une institution ouverte. Aux besoins des jeunes. Aux besoins des services placeurs. Aux besoins de la Justice Romande. Aux besoins de sécurité et de protection d'une société qui a mal à ses délinquants. Aux regards et aux questions de celles et ceux qui sont intéressés à venir voir ce qui se vit ici. A celles et ceux qui veulent collaborer avec nous. A la créativité de celles et ceux qui y travaillent. A la créativité de ses résidents. Aux opportunités. A l'inconnu d'aujourd'hui qui est l'encre avec laquelle s'écrit demain.

L'ouverture est valorisation de l'acquis.

Dans cet esprit, nous accueillons sans filtre, c'est-à-dire sans critères d'admission, tout jeune que la Justice romande nous demande d'accueillir selon les bases légales. Sous réserve de place disponible.

Une fois le jeune accueilli, aucun critère d'exclusion ne saurait mettre un terme à son placement. En effet, il nous paraît très important de faire preuve de créativité pour développer des moyens et des stratégies adaptées à chaque situation afin de garder au CEP des jeunes qui ont très souvent été exclus de nombreuses autres institutions, et de leur offrir ainsi une réelle opportunité de changement.

Dans ce même esprit, sous réserve de disponibilité, mais en cultivant l'art de la disponibilité, nous accueillons chaque année un grand nombre de visiteurs, en associant les jeunes au processus d'accueil et de présentation de ce qui se trame ici entre délinquance et citoyenneté responsable. Avec souvent, à la clé, des masques qui fondent et d'aussi chaleureuses qu'improbables poignées de main empreintes d'humanité.

Et ainsi opère la magie de l'accueil ! Chaque résident accueilli redessine le CEP en mettant l'institution au défi de répondre à ses besoins de manière adéquate et de l'aider ainsi à devenir un citoyen libre et responsable. Chaque poignée de main est une alternative aux allées sombres de la révolte, du rejet, du mépris et de la peur.

Esprit d'initiative et créativité

Le nouvel arrivant, résident ou collègue, est accueilli non comme un même, prié de se fondre dans le moule, un point c'est tout, mais comme une personne unique appelée tout à la fois à faire sien le cadre institutionnel et à contribuer à son renouvellement. Le dialogue qui s'instaure entre l'institution et tout nouvel arrivant est recherche d'un terrain d'entente au service d'un projet personnalisé répondant aux objectifs du placement. Chaque situation comporte des similitudes avec d'autres situations. Chaque situation est unique. Les procédures facilitent la gestion des similitudes. La créativité et l'esprit d'initiative permettent de rester en phase avec ce que chaque circonstance a d'unique. Avec ce que chaque personne a d'unique.

Projets

La dynamique participative et de renouvellement permanent du CEP se nourrit de projets. Les uns répondent à un besoin institutionnel. D'autres à la problématique d'un jeune. Certains sont l'expression créatrice de la direction, d'un collègue, d'un jeune ou d'un secteur. D'autres naissent d'une proposition de collaboration externe ou d'une quelconque opportunité.

Les projets nourrissent, canalisent et orientent les énergies. Ils relient. Ils permettent de s'ajuster aux besoins des services placeurs et des jeunes tout en favorisant l'implication des collaborateurs et l'intégration de nouvelles approches et de nouvelles opportunités de développement de l'offre du CEP.

SOIN ET RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES

Justice coercitive implique contrainte. Justice protectionniste implique respect. Les infrastructures doivent refléter cette double nécessité.

Garantir la sécurité publique est un aspect fondamental de notre mandat. C'est pourquoi le CEP accorde une grande attention à optimiser l'aspect sécuritaire des infrastructures.

Assurer la sécurité publique à long terme implique d'appivoiser des âmes rebelles en leur offrant des opportunités de se réformer et de se former à la responsabilité sociale. C'est pourquoi le CEP accorde une grande attention à ce que les infrastructures optimisent toutes les formes d'accompagnement et soient aussi conviviales que possible. Dans cette optique, par exemple, la rénovation des locaux est un outil de travail pour éduquer au respect.

« L'homme qui s'épouante dans la prémonition, qui déboise son silence intérieur et le répartit en théâtres, ce second c'est le faiseur de pain. » (René Char)

CONCLUSION

Animées par des valeurs complémentaires ancrées dans des principes pérennes, les lignes directrices et la dynamique participative du CEP sont efficaces. Elles permettent d'accueillir les jeunes qui y sont placés avec fermeté et bienveillance, en leur offrant tout à la fois contenance et reconnaissance, afin qu'ils puissent se retrouver en amont de leurs traumatismes, de leurs troubles et de leurs dérives, et expérimenter de nouveaux modes de vie, de pensée, de comportement, de reliance...

Tel est le présent du CEP. L'avenir est au maintien et à l'approfondissement de cette dynamique institutionnelle efficace née du bon vouloir et des compétences de chacune et de chacun mises au service des jeunes, des services placeurs et de la société.